Comité : Environnement

Pays : République du Madagascar

Problématique : Comment garantir la protection écologique des océans

Les iles du Sud-ouest de l’océan Indien font partie des iles caractérisées par de leur diversité́ biologique. Situées dans la zone intertropicale ayant une température et une humidité́ élevées, elles regorgent d’une biodiversité originellement très riche. Ces milieux sont contrastés par la géologie, la géographie et le peuplement humain.

Cependant, l’occupation humaine s’avère néfaste, et détruit la nature maritime. Notamment la surpêche est une des causes principales de cette destruction. La population malgache se nourrit pour 80% d’agriculture, dont une grande partie la pêche. Néanmoins, cette surpêche provoque au long terme une corruption économique de Madagascar

La structuration de la politique environnementale malgache, sous forme d’un plan national, est censée refléter les principes du développement durable, qui est le résultat d’un long processus international, amorcé à la Conférence de Stockholm, en 1972. Le gouvernement a fait des engagements afin de gérer de manière durable les ressources marines, de restaurer les écosystèmes et d’assurer la pérennité des activités.

La république de Madagascar contient des ressources importantes, un climat favorable, et une biodiversité riche et variée. Nous sommes donc un pays riche potentiellement. Pourtant, le Madagascar est le 5ème pays le plus pauvre du monde. Celui-ci a un PIB de 9,5 milliards de dollars pour une population de 24,2 millions d’habitants. 1 personne sur 4 vit sous le seuil de pauvreté, cet a dire avec moins de 1$ par jour. Environ 50 000 enfants meurent chaque année à cause du manque d’accès à l’eau potable et une hygiène de vie méprisante.

Malgré la pauvreté du pays, la République Malgache est consciente qu’il faut changer quelque chose pour que, premièrement, l’économie du pays aille mieux et que deuxièmement, la biodiversité de l’océan indien cesse de s’appauvrir.

Madagascar a néanmoins fait des progrès sur la protection des zones marines, notamment à travers des engagements forts comme la promesse de Sydney qui devrait tripler le nombre de zones marines protégées d'ici 2020

A travers le Rapport Planète Vivant Océans 2015, des démarches prioritaires ont été détaillées: la préservation et la reconstruction du capital naturel marin, la consommation rationnelle et raisonnable et la priorisation d’un usage durable des ressources océaniques. Chaque dollar investi pour créer des zones marines protégées pourrait tripler les avantages à travers création d’emplois, la protection du littoral, la pêche.

Si les mesures environnementales sont perçues comme allant contre l’intérêt de la population, comme c’est souvent le cas, le gouvernement seul ne pourra forcer le respect des lois. Les objectifs de durabilité́ exigent, en effet, des changements profonds de comportement au niveau personnel et collectif et ils ne peuvent être imposés par des institutions de l’Etat.

C’est pour cela, il est nécessaire que tous les pays membres de l’océan indien travaillent en cohésion afin de trouver des solutions interocéaniques et que le progrès se fasse le plus rapidement possible.

La délégation du Madagascar propose ainsi plusieurs solutions, telles que générer de bénéfices suffisants pour compenser les pertes de revenus dues à l’arrêt des pratiques non durables, ou encore mettre en place un ancrage territorial de l’activité de valorisation (promotion de ressources territorialisées visant des marchés de niche), et de limiter les effets pervers au détriment de la durabilité des ressources exploitées